



Syndicat C.G.T des Territoriaux de la ville d'Istres

9 rue Ste Catherine – 13800 ISTRES

Tél : 04.42.55.52.23- 06.22.75.43.85

Courriel : cgtistresterritoriaux@gmail.com



Cgt Territoriaux Istres et
personnel métropole de territoire

RESTRICTIONS BUDGETAIRES A LA REGIE : Les agents sont une fois de plus pénalisés !

En pleine période estivale, les agents de la collectivité ont eu la désagréable surprise d'apprendre que la Régie « suspendait » en 2019 tous les séjours, les week-end ski et les journées thématiques.

Aucune de ces décisions, passées en coup de force n'ont été validées par la CGT.

Bien au contraire la CGT proposait :

- La mise en place du quotient familial.
- Davantage de journées à thèmes et de petits séjours, en particulier pour leur famille et leurs enfants.
- La mise en place des chèques vacances en remplacement des bons de prise en charge.
- Et surtout, un nouveau mode de tirage au sort.

Aucune de ces propositions n'ont été retenues. A quoi servent donc les réunions, la consultation et le travail des organisations syndicales dans ces commissions, si ce n'est pas pour en tenir compte ?

Alors que les dotations auraient dû augmenter avec le transfert les agents de la Métropole, **AU CONTRAIRE** on se voit diminuer le budget.

Une fois de plus ce sont des économies budgétaires sur le dos des agents - la collectivité ne nous a pas informé du montant que cela représentait - après la mise en place du jour de carence, la suppression des 10 jours de congés et l'application du jour de solidarité !

Enfin, nous devons rester vigilants avec la mise en place du RIFSEP, imposé par l'Etat, nouveau régime indemnitaire qui sera attribué à la tête du client.

ATTRIBUTION DE LA NBI POUR EXERCICE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : Les réclamations des agents et de la CGT enfin entendues !

Les nouvelles dispositions du décret n° 2015-1386, modifiant le décret 2006-780, stipule que certains agents de la collectivité exerçant dans les zones à caractère sensible, notamment dans le quartier du Prépaou/Rassuen peuvent bénéficier de cette NBI spécifique. Nous avons déjà interpellé la DRH à ce sujet.

Après plusieurs mois, nous avons appris que ces agents se sont enfin vus attribués par arrêté cette NBI à partir du 1^{er} septembre. C'est déjà une première avancée. Mais, ce versement devrait être rétroactif par rapport à la date de prise de fonction de l'agent dans ces zones.

Pour tous renseignements et modalités de réclamation, contactez-nous.



PRECISION SUR LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL

Selon la délibération du Conseil Municipal, les agents de la collectivité ayant opté pour les 36 ou 37 h se verront impacter sur leur RTT en cas d'absences pour raisons de santé, (accidents de travail, maladie, hospitalisation...)

Il est à noter, que de plus en plus d'agents nous informent qu'ils souhaitent repasser à 35 h.

La CGT préconise de rester à 35 h et revendique le maintien de tous nos acquis !



SOUFFRANCE AU TRAVAIL : la CGT tire la sonnette d'alarme !

Le 21 juin, la CGT a alerté le maire par courrier sur la souffrance au travail et les risques psycho-sociaux qui existent dans plusieurs services de la ville.

Elle demande que ces questions soient portées à l'ordre du jour lors d'un CHSCT extraordinaire.

Le syndicat est de plus en plus interpellé par les agents, soit individuellement, soit collectivement sur ces problématiques, souvent dans des situations sociales et familiales désespérées. **Tout ceci étant aggravé par le départ du médecin du travail, qui n'a toujours pas été remplacé.**

La CGT pointe :

- Des dysfonctionnements dans plusieurs services
- La gestion du stress
- Les pressions psychologiques
- L'auto-dévalorisation
- L'augmentation et la continuité de la précarité
- Le manque d'effectif

La CGT a entamé un travail sur ce dossier, en relation avec la collectivité, le service Prévention et ses élus au CHSCT.

Si vous rencontrez des difficultés de cet ordre, n'hésitez pas à nous interpellier.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018

Le 6 décembre prochain, les agents devront élire leurs représentants du personnel au sein des instances paritaires (CAP, Comité Technique, Commissions Consultatives Paritaires).

Les enjeux de ce scrutin sont de taille en terme :

- **De représentativité** au niveau local, mais également au niveau national. Cette représentativité pèsera sur le rapport de force dans les négociations et dans les décisions votées en instances paritaires selon le nombre de sièges obtenus.

Le résultat des élections déterminera pour chaque syndicat les moyens de VOUS DEFENDRE !

POUR CELA VOTEZ CGT !



ELECTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU SYNDICAT SUITE A SON CONGRES

Le 29 juin dernier, les syndiqués ont voté pour le renouvellement de leur Commission Exécutive. 12 camarades (9 femmes et 3 hommes) ont été élus à la Commission Exécutive:

Carole FALCO Secrétaire Générale (*permanente syndicale*)
Véronique LALA-BOUALI Secrétaire Adjointe (*perm. syndicale*)
Anne BACHMAN Secrétaire à l'Organisation (*perm. syndicale*)
Clarisse BARREIROS Responsable Gestion financière
Service pôle conduite de projets

Emilie AMOUROUX *Service CCAS*
Véronique GLAREY *Service Petite Enfance MAF*
Clara LANTELME *Mise à disposition secteur associatif*
Fatima LOUKIL *Service scolaire*
Stéphane MARLOT *Police municipale*
Joan RAZOUX *Service Espaces Verts*
Yves REVERTE *Section Retraités*
Badia TIANO *Mairie, DGA 1*



DIFFICULTES POUR LES MOBILITES INTERNES : La CGT avait encore raison !

De plus en plus d'agents se voient refuser leurs demandes de mobilités internes pour des raisons de service.

Nous rappelons aux agents que lors du Comité Technique du 1^{er} juin 2017, la collectivité a fait entériner dans l'actualisation de procédure de mobilité interne, les conditions suivantes :

« *Le dispositif de mobilité interne sera désormais réservé aux seuls postes définitivement vacants suite à un départ à la retraite, un départ de la collectivité ou du service, qui requièrent des compétences particulières (diplômes, compétences particulières techniques, administratives ou autres...), dont les missions ne peuvent pas être redistribuées en interne ou/et qui répondent à un souci d'effectif provoquant de graves dysfonctionnements.* »

« *La mobilité sera validée en accord avec les directeurs et uniquement si elle ne crée pas de dysfonctionnement dans le service de l'agent demandeur.* »

Seule la CGT avait voté contre et nos propositions alternatives n'ont pas été retenues par la municipalité. Nous l'avions déjà dénoncé dans un précédent tract, sachant qu'il sera de plus en plus difficile pour les agents d'accéder à des changements de service.

**LE 6 DECEMBRE 2018 TOUS AUX
URNES POUR VOTER CGT !**